REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUES

Séance du 21 Décembre 2023

Nombre de conseillers : 18

En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération :

21

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Vingt-Et-Un du mois de Décembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Quinze du mois de Décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

Etalent présents: MM. BASTIANINI Jean-Pierre; DUPONT Raymond; DELAVAULT Jean-Michel; HUILLET Pierre-Jean; LARRIEU Bernard; LARROQUE Jean-François; LAUDEBAT Olivier; LESCOUTE Roger; PELARREY Laurent; ROUDIER Pascal; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DUBARRY

Béatrice ; HUILLET Paule

Etaient absents: Mme BERNAD Nathalie

Mme CUILHE Sandrine

Excusés : Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à Mme. CRESCENT Sylvie

M. TROUILH Françoise a donné procuration à M. PELARREY Laurent M. ERRAÇARRET Dominique a donné procuration à M. DUPONT Raymond

Mme Jean-François LARROQUE a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 18 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer

Le procès-verbal de la séance du 10 Octobre 2023 étant approuvé.

Délibération N° D60/2023

Code 7-5

Vote : Unanimité

Subvention à l'association « Les Castors »

Mme CORONADO rappelle que l'association « Les Castors » a été réactivée par les enseignants de l'école élémentaire afin de leur permettre de récolter des fonds en faveurs de leurs actions éducatives.

Comme les années précédentes, l'école sollicite la participation de la commune pour le financement de l'inscription des classes à l'USEP pour l'année 2023-2024.

Mme CORONADO propose en ce sens d'attribuer une subvention équivalente à 50% du montant de l'inscription des classes et des enseignants à l'association Les Castors, soit 571,77 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l'exposé de Mme l'Adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ATTRIBUE

Une subvention d'un montant de 571,77€ à l'association Les Castors afin de financer l'inscription des classes de l'école Michel Barrouquère-Theil au programme de l'USEP pour l'année 2023-2024.

AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire, Roger LESCOUTE